

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUVRAY

Compte-rendu de la réunion du mercredi 19 août 2014 à 20h30

Absents: C.Biboud, M.L. Delamézière, S.Bernard (Pouvoirs à Ch.Berthollet)
Secrétaire de séance : H.de Vaumas

1) Compte Rendu du Conseil du 4 juin 2014

Le Conseil approuve à l'unanimité le CR du Conseil du 4 juin dernier.

2) Délibérations.

a.- Cotisation SDIS (Service Départemental Incendie et Secours).

Autorisation à Mr le Maire de porter devant le Tribunal Administratif notre objection au retour du paiement de la cotisation SDIS par la Commune, alors que la CCPC perçoit les taxes correspondantes.

(Nous déplorons que Rouvray soit la seule commune de l'ancienne CCVS à contester cette mesure).

b.- Prix de l'eau.

Autorisation de Mr le Maire à porter devant le Tribunal Administratif notre objection concernant la délibération du SAEP du 9/4/2013 portant sur l'augmentation du prix de l'eau :

Rouvray et Venouse : 0,83 €/m³ et prévisions de hausse de 0,20 € sur 2013 et 0,20 € sur 2014,

Varennes et Méré : 1,25 €/m³ (Moulin des Fées, station de pompage de Ligny le Chatel).

Sur les quatre communes, il y a deux réseaux de distribution, et cependant le président du Syndicat veut appliquer la loi et uniformiser les tarifs. Notre argument est : les services sont différents, l'eau n'est pas traitée pour Rouvray et Venouse, alors qu'elle est dénitratée et traitée contre les pesticides au Moulin des Fées.

Résultat du vote sur l'uniformisation des tarifs : 9 voix contre, 2 voix pour.

c.- Demande de subvention auprès du Conseil Général pour la réfection du local technique de l'école (étage du local Pompiers) pour un montant de 29 000 €

La subvention maximum que pourrions obtenir serait de 30% du montant des travaux, soit 8 700 €

d.- Désignation des membres du CCAS : Président : Ch.Berthollet, Titulaires : M.C.Reltienne, J.Klos, P.Pellé, M.L.Delamézière. Extérieurs : C.Caranton, M.Decoster, F.Musard, M.Tyrpak

e.- Convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'un équipement de télélevé en hauteur. Ce sera sans doute la Mairie. Contribution annuelle à recevoir de 50 € par antenne.

3) Rapports des commissions et réunions des syndicats.

- SIVOS : Horaires des cars scolaires en cours de finalisation.

- Organisation des TAP (Type d'Activité Périscolaires) : peu d'élèves inscrits à ce jour.

- Courrier envoyé aux maires des Communes adhérentes au SIVOS et à son président pour la révision des statuts, comme le recommande le percepteur, pour plus de justice afin de calculer le montant des participations communales au pro rata du nombre d'habitants de chaque commune et non au nombre d'enfants scolarisés.

4) Informations générales.

- Réception du rapport de l'APAVE pour le gaz.

- Proposition du Conseil Général de déléguer un conseiller technique moyennant cotisation.

- Le Lieutenant COITEUX est nommé à la tête de la communauté de Brigade de Gendarmerie de Seignelay.

- Le centre des impôts, sur notre demande, nous précise que la baisse de revenus des impôts fonciers bâtis et de la cotisation foncière des entreprises provient de la mise à jour des bases du Styliss et de la réforme des cotisations foncières des entreprises. (L'incidence sur les revenus de la Commune est une perte de 4 000 €).

La séance est levée à 22 h 25